



Les  
**Belleville**



## Plan Local d'Urbanisme Pièce n°1 : RAPPORT DE PRESENTATION

*Version arrêt – 12 Juin 2019*



## Table des matières

<b>1. PARTIE 1 : RESUME NON TECHNIQUE.....</b>	<b>10</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE .....	11
1.2. LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU.....	14
1.3. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	14
1.4. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	17
1.5. JUSTIFICATION DES ORIENTATIONS ET DU CONTENU DU PROJET DE REVISION. ....	18
1.5.1. Le PADD .....	18
1.5.2. Le zonage .....	18
1.5.3. Le règlement .....	20
1.5.4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).....	21
1.5.5. Résumé non technique de l'évaluation environnementale.....	24
<b>2. PARTIE 2 : PREAMBULE .....</b>	<b>28</b>
2.1. LA DEMARCHE COMMUNALE .....	29
2.2. LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU.....	31
2.3. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	32
2.4. LE CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION.....	36
2.5. LE BUT DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	37
<b>3. PARTIE 3 : CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ET CONSOMMATION DE L'ESPACE .....</b>	<b>38</b>
3.1. CONTEXTE HISTORIQUE .....	39
3.2. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES .....	39
3.2.1. Indicateurs démographiques.....	39
3.2.2. Approche spatiale .....	41
3.2.3. Fluctuation saisonnière .....	41
3.2.4. Synthèse et perspectives .....	42
3.3. LES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES .....	43
3.3.1. Structure du parc et dynamiques de construction .....	43
3.3.2. Les marchés immobiliers .....	45
3.3.3. L'hébergement saisonnier .....	46
3.3.4. Synthèse et perspectives .....	47
3.4. LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES.....	48
3.5. LE POIDS DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE ET DE LA FILIERE NEIGE .....	49
3.5.1. Equipements, commerces et services.....	50
3.6. L'ACTIVITE TOURISTIQUE .....	52
3.6.1. Saint Martin de Belleville, une commune propice aux sports d'hiver .....	52
3.6.2. Les acteurs du tourisme .....	54
3.6.3. Caractéristiques du domaine skiable.....	54
3.6.4. Les activités hors ski.....	56
3.6.5. L'offre d'hébergement touristique .....	56
3.6.6. La fréquentation touristique .....	58
3.6.7. Synthèse et perspectives .....	60
3.7. LES DYNAMIQUES AGRICOLES .....	62
3.8. MOBILITE ET DEPLACEMENT .....	66
3.8.1. Contexte général .....	66
3.8.2. Fluctuation de la circulation.....	68
3.8.3. Une population fortement dépendante à la voiture.....	68
3.8.4. Les transports en commun .....	68
3.8.5. Synthèse et objectifs .....	72
3.9. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE .....	74
3.10. CAPACITE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION.....	86
3.10.1. Urbanisation existante.....	86
3.10.2. Possibilités de densification .....	101
3.11. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT .....	114
3.11.1. Capacités de stationnement des véhicules motorisés .....	114
3.11.2. Capacité de stationnement des véhicules hybrides et électriques .....	114
3.11.3. Perspectives d'évolution dans le cadre du PLU .....	115

PLU de Saint-Martin de Belleville  
Rapport de Présentation

<b>4. PARTIE 4 : JUSTIFICATION DES CHOIX.....</b>	<b>116</b>
4.1. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD .....	117
4.1.1. <i>Un projet en réponse aux enjeux majeurs du territoire</i> .....	117
4.1.2. <i>Un projet respectueux des principes fondamentaux de Code de l'Urbanisme</i> .....	130
4.2. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR LE ZONAGE ET LE REGLEMENT .....	132
4.2.1. <i>Les choix en matière de zones Urbaines (U)</i> .....	134
4.2.2. <i>Les choix retenus en matière de zones A Urbaniser (AU)</i> .....	141
4.2.3. <i>Les choix retenus en matière de zones Agricoles (A)</i> .....	145
4.2.4. <i>Les choix retenus en matière de zones Naturelles (N)</i> .....	146
4.2.5. <i>Les choix retenus en matière de prescriptions</i> .....	148
4.3. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU REGLEMENT .....	150
4.3.1. <i>Affectation des zones et destination des constructions</i> .....	151
4.3.2. <i>Caractéristiques urbaines, architecturales naturelles et paysagères</i> .....	153
4.3.3. <i>Equipements et réseaux</i> .....	154
4.4. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES OAP .....	156
4.4.1. <i>OAP n° 1 : Le Villard</i> .....	159
4.4.2. <i>OAP n° 2 : Villarenger</i> .....	160
4.4.3. <i>OAP N° 3 : Villarencel</i> .....	162
4.4.4. <i>OAP N° 4 : Les Grangerais (UTN locale)</i> .....	163
4.4.5. <i>OAP N° 5 : Saint-Marcel</i> .....	166
4.4.6. <i>OAP N° 6 : Praranger</i> .....	167
4.4.7. <i>OAP N° 7 : Le Bettaix (1)</i> .....	169
4.4.8. <i>OAP N° 8 : Le Bettaix (2)</i> .....	170
4.4.9. <i>OAP N° 9 : Le Levassaix</i> .....	171
4.4.10. <i>OAP N° 10 : La Croisette</i> .....	173
4.4.11. <i>OAP N° 11 : Reberly 2 000</i> .....	176
4.4.12. <i>OAP N° 12 : Entrée de Val-Thorens</i> .....	178
4.4.13. <i>OAP N° 13 : Cime Caron (UTN locale)</i> .....	180
4.5. ADEQUATION DES OUTILS REGLEMENTAIRES AVEC LES OBJECTIFS DU PADD.....	185
4.6. JUSTIFICATION VIS-A-VIS DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES.....	193
4.6.1. <i>Passage travaux et entretien des ouvrages</i> .....	193
4.6.2. <i>Canalisation d'eau et d'assainissement</i> .....	193
4.6.3. <i>Protection des sites</i> .....	194
4.6.4. <i>Remontées mécaniques et pistes de ski</i> .....	194
4.6.5. <i>Energie hydraulique</i> .....	195
4.6.6. <i>Lignes électriques</i> .....	195
4.6.7. <i>Mines et carrières</i> .....	195
4.6.8. <i>Protection contre les perturbations électromagnétiques</i> .....	195
4.6.9. <i>Télécommunications : protection contre les obstacles</i> .....	196
4.6.10. <i>Réseaux de télécommunication</i> .....	196
4.7. JUSTIFICATION DES EMPLACEMENTS RESERVES .....	197
4.7.1. <i>Emplacements réservés destinés à la mobilité et aux déplacements</i> .....	199
4.7.2. <i>Emplacements réservés liés à la valorisation de l'espace public</i> .....	199
4.7.3. <i>Emplacements réservés destinés à la réalisation d'équipement</i> .....	200
4.7.4. <i>Emplacements réservés destinés à l'activité agricole</i> .....	200
4.8. JUSTIFICATION DE LA COHERENCE DU PLU AVEC LE SCOT TARENTEISE VANOISE .....	201
4.8.1. <i>Saint-Martin de Belleville préserve son capital nature</i> .....	201
4.8.2. <i>Saint-Martin de Belleville respecte son capital paysager</i> .....	202
4.8.3. <i>Saint-Martin de Belleville préserve son capital agricole</i> .....	202
4.8.4. <i>Saint-Martin de Belleville favorise la réhabilitation de l'immobilier de loisir</i> .....	204
4.8.5. <i>Saint-Martin-de-Belleville régule le développement de l'immobilier de loisirs</i> .....	204
4.8.6. <i>Saint-Martin de Belleville prévoit un développement de logement permanent adapté aux besoins</i> .....	209
4.8.7. <i>Saint-Martin de Belleville conforte les activités et les commerces</i> .....	210
4.8.8. <i>Saint-Martin de Belleville maîtrise les flux de circulation automobile</i> .....	211
4.9. JUSTIFICATION DE LA COHERENCE DU PLU AVEC LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR DE TARENTEISE .....	211
4.9.1. <i>Soutenir l'attractivité du territoire : améliorer, requalifier et diversifier l'offre de logements</i> .....	211
4.9.2. <i>Mettre en œuvre des outils et des stratégies foncières en faveur des objectifs Habitat du PLH</i> .....	212
4.9.3. <i>Développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques</i> .....	212
<b>5. PARTIE 5 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>213</b>
5.1. CONTEXTE GEOMORPHOLOGIQUE .....	214
5.1.1. <i>Topographie</i> .....	214
5.1.2. <i>Le contexte géologique</i> .....	216

*PLU de Saint-Martin de Belleville*  
*Rapport de Présentation*

5.2.	CLIMAT ET ENNEIGEMENT .....	220
5.2.1.	<i>Climatologie</i> .....	220
5.2.2.	<i>Enneigement</i> .....	222
5.3.	LES RESSOURCES .....	225
5.3.1.	<i>L'eau</i> .....	225
5.4.	L'ENERGIE .....	261
5.4.1.	<i>La consommation</i> .....	261
5.4.2.	<i>La production</i> .....	263
5.5.	RISQUES NATURELS .....	266
5.5.1.	<i>Le PPRNP en phase d'arrêt</i> .....	266
5.5.2.	<i>Risque sismique</i> .....	266
5.5.3.	<i>Aléa retrait/gonflement d'argile</i> .....	267
5.5.4.	<i>Risque minier</i> .....	267
5.5.5.	<i>Les risques industriels</i> .....	268
5.5.6.	<i>Synthèse et perspective</i> .....	268
5.6.	LES DECHETS .....	270
5.6.1.	<i>Collecte et tonnages produits</i> .....	270
5.6.2.	<i>Valorisation et traitement</i> .....	277
5.6.3.	<i>Synthèse et perspectives</i> .....	278
5.7.	NUISANCES ET POLLUTIONS .....	280
5.7.1.	<i>Les nuisances sonores</i> .....	280
5.7.2.	<i>Qualité de l'air</i> .....	283
5.7.3.	<i>Les nuisances et risques liés à l'activité industrielle</i> .....	292
5.7.4.	<i>Synthèse et perspectives</i> .....	293
5.8.	LE PATRIMOINE NATUREL .....	294
5.8.1.	<i>Les zonages naturels</i> .....	295
5.8.2.	<i>La faune et la flore</i> .....	300
5.8.3.	<i>La trame verte et bleue</i> .....	309
5.8.4.	<i>Synthèse et enjeux</i> .....	318
5.9.	LES PAYSAGES .....	320
5.9.1.	<i>Quatre entités paysagères</i> .....	320
5.9.2.	<i>Les structures paysagères des villages</i> .....	323
5.9.3.	<i>Patrimoine remarquable</i> .....	343
5.9.4.	<i>Enjeux paysagers liés à la préservation des espaces agricoles</i> .....	345
5.9.5.	<i>Synthèse et perspectives</i> .....	345
<b>6.</b>	<b>PARTIE6 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>346</b>
6.1.	ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION .....	347
6.1.1.	<i>Analyse des documents cadres avec lesquels le PLU doit être compatible</i> .....	347
6.2.	ANALYSE DU SCENARII ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD, LES OAP ET LE REGLEMENT .....	350
6.2.1.	<i>Le scénario retenu</i> .....	350
6.2.2.	<i>Les autres scénarii envisagés</i> .....	351
6.2.3.	<i>Conclusion</i> .....	353
6.3.	ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR EVIER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS .....	354
6.3.1.	<i>La ressource en eau potable et les milieux aquatiques</i> .....	356
6.3.2.	<i>Assainissement et milieux aquatiques</i> .....	375
6.3.3.	<i>La gestion des déchets, la qualité de l'air, les besoins énergétiques</i> .....	378
6.3.4.	<i>Impact global</i> .....	389
6.3.5.	<i>Les milieux naturels et les espaces agricoles</i> .....	390
6.3.6.	<i>Le paysage et le patrimoine</i> .....	428
6.3.7.	<i>Les risques</i> .....	433
6.3.8.	<i>La consommation d'espace</i> .....	435
6.3.9.	<i>Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan</i> .....	437
6.3.10.	<i>Lacs de faible importance</i> .....	473
6.3.11.	<i>Les incidences sur les sites Natura 2 000</i> .....	492
6.3.12.	<i>Evaluation et indicateurs de suivi</i> .....	493

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA COMMUNE DELEGUEE DES BELLEVILLE .....	11
FIGURE 2 : SITUATION GENERALE COMMUNALE .....	12
FIGURE 3 : SECTEURS URBANISES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE .....	13
FIGURE 4 : EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA DENSITE DE POPULATION DE SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE .....	40
FIGURE 5 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES SUR LA COMMUNE NOUVELLE DES BELLEVILLE .....	40
FIGURE 6 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGES.....	40
FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA POPULATION DANS LES VILLAGES ET LES STATIONS.....	41
FIGURE 8 : STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENT.....	43
FIGURE 9 : RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION .....	44
FIGURE 10 : ANCIENNETE DU PARC DE LOGEMENTS EN 2013 .....	44
FIGURE 11 : EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT ENTRE 2009 ET 2013 .....	45
FIGURE 12 : NOMBRE DE LOCATAIRES PRIVES EN 2013 .....	45
FIGURE 13 : EMPLOI ET ACTIVITE.....	48
FIGURE 14 : COMMERCES ET SERVICES SUR LA COMMUNE .....	51
FIGURE 15 : EXTRAIT DU SCOT .....	53
FIGURE 16 : DOMAINE SKIABLE DES 3 VALLEES – ZOOM SUR LA VALLEE DES BELLEVILLE .....	55
FIGURE 17 : REPARTITION DE LA FREQUENTATION HIVERNALE PAR POLES TOURISTIQUES.....	58
FIGURE 18 : EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DEPUIS HIVERNALE DEPUIS 2009 .....	59
FIGURE 19 : EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ESTIVALE DEPUIS 2009 .....	60
FIGURE 20 : DONNEES GENERALES D'OCCUPATION DES SOLS LIEE A L'AGRICULTURE .....	63
FIGURE 21 : CONTEXTE GENERAL LIE A LA MOBILITE ET AUX DEPLACEMENTS.....	66
FIGURE 22 : RESEAU ROUTIER DE LA VALLEE DES BELLEVILLE .....	67
FIGURE 23 : LIGNES DE BUS COMMUNALE.....	69
FIGURE 24 : TRANSPORTS ACTIFS DANS LA VALEE DES BELLEVILLE .....	71
FIGURE 25 : PARCELLES CONSOMMEES DEPUIS 2009 .....	75
FIGURE 26 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 1 .....	77
FIGURE 27 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 2 .....	78
FIGURE 28 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 3 .....	79
FIGURE 29 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 4 .....	80
FIGURE 30 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 5 .....	81
FIGURE 31 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 6.....	82
FIGURE 32 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 7 .....	83
FIGURE 33 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 8 .....	84
FIGURE 34 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE ET CONSOMMATION D'ESPACE – SECTEUR 9 .....	85
FIGURE 35 : OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE .....	87
FIGURE 36 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 1.....	92
FIGURE 37 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 2.....	93
FIGURE 38 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 3 .....	94
FIGURE 39 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 4.....	95
FIGURE 40 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 5.....	96
FIGURE 41 : TYPOLOGIES URBAINES – SECTEUR 6 .....	97
FIGURE 42 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 7.....	98
FIGURE 43 : TYPOLOGIES URBAINES – SECTEUR 8 .....	99
FIGURE 44 : TYPOLOGIES URBAINES - SECTEUR 9.....	100
FIGURE 45 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 1/9 .....	102
FIGURE 46 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 2/9 .....	103
FIGURE 47 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 3/9 .....	104
FIGURE 48 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 4/9 .....	105
FIGURE 49 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 5/9 .....	106
FIGURE 50 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 6/9 .....	107
FIGURE 51 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 7/9 .....	108
FIGURE 52 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 8/9 .....	109

<b>FIGURE 53 : POSSIBILITE DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION – SECTEUR 9/9</b> .....	110
<b>FIGURE 54 : EVOLUTION DU NOMBRE D'OCCUPANT PAR RESIDENCE PRINCIPALE (INSEE)</b> .....	129
<b>FIGURE 55 : LOCALISATION DES OAP SECTORIELLES COMPRISES DANS LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b> .....	158
<b>FIGURE 56 : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'OAP DES GRANGERAIES</b> .....	164
<b>FIGURE 57 : CONTEXTE DE L'OAP DE L'ENTREE DE VAL THORENS</b> .....	179
<b>FIGURE 58 : CONTEXTE DE L'OAP DE LA CIME CARON</b> .....	182
<b>FIGURE 59 : PLU ET ZONE HUMIDE AMONT DU BETTAIX</b> .....	202
<b>FIGURE 60 : REPARTITION DE LA STP AUX MENUIRES</b> .....	208
<b>FIGURE 61 : CARTE DE SITUATION</b> .....	214
<b>FIGURE 62 : CONTEXTE TOPOGRAPHIE A SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b> .....	215
<b>FIGURE 63 : CONTEXTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIE</b> .....	216
<b>FIGURE 64: CARTE GEOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b> .....	217
<b>FIGURE 65: CARTE GEOLOGIQUE (2)</b> .....	219
<b>FIGURE 66 : DONNEES PLUVIOMETRIQUES ENTRE 1984 ET 2014 A BOURG SAINT MAURICE</b> .....	220
<b>FIGURE 67 : PRECIPITATIONS MOYENNE SAISONNIERES A L'ECHELLE NATIONALE ET SUR SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b> .....	221
<b>FIGURE 68 : MOYENNES SAISONNIERES DES HAUTEURS DE NEIGE AU SOL EN CM SUR LA STATION DE VAL THORENS</b> ..	222
<b>FIGURE 69 : DUREE MOYENNE DE L'ENNEIGEMENT</b> .....	223
<b>FIGURE 70 : DUREE MOYENNE DE L'ENNEIGEMENT AVEC ANTICIPATION +1,8°C</b> .....	224
<b>FIGURE 71 : ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE VIS-A-VIS DES QUESTIONS</b> .....	225
<b>FIGURE 72 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DU BASSIN VERSANT ISERE TARENTEISE 2015</b> .....	226
<b>FIGURE 73 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE A SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b> .....	226
<b>FIGURE 74 : SYNTHESE DES RESULTATS DES INVENTAIRES HYDROLOGIQUES</b> .....	230
<b>FIGURE 75 : LOCALISATION DES ZONES HUMIDES</b> .....	234
<b>FIGURE 76 : UDI DE VAL THORENS, SYNOPTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DESTINEE A LA FABRICATION DE NEIGE DE CULTURE</b> .....	237
<b>FIGURE 77 : UDI DES MENUIRES, SYNOPTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DESTINEE A LA FABRICATION DE NEIGE DE CULTURE</b> .....	238
<b>FIGURE 78 : SCHEMA ALTIMETRIQUE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES VILLAGES</b> .....	240
<b>FIGURE 79 : VOLUMES DISTRIBUES ET BESOINS FUTURS DES VILLAGES</b> .....	241
<b>FIGURE 80 : VOLUMES DISTRIBUES ET BESOINS FUTURS DES STATIONS</b> .....	243
<b>FIGURE 81 : SCHEMA ALTIMETRIQUE DU RESEAU D'EAU USEES DE LA COMMUNE</b> .....	246
<b>FIGURE 82 : CARTE GENERALE ASSAINISSEMENT - STEPS ET SECTEURS</b> .....	248
<b>FIGURE 83 : LOCALISATION STEP VILLARENGER</b> .....	249
<b>FIGURE 84 : LOCALISATION STEP SAINT MARCEL</b> .....	250
<b>FIGURE 85 : LOCALISATION DE LA STEP DES MENUIRES</b> .....	251
<b>FIGURE 86 : PROJET DE STEP LES MENUIRES</b> .....	252
<b>FIGURE 87 : PLAN DE SITUATION DES DEVERSOIRS D'ORAGE</b> .....	258
<b>FIGURE 88 : TYPOLOGIE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE</b> .....	259
<b>FIGURE 89 : REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES FINALES DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE EN 2015</b> .....	261
<b>FIGURE 90 : REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES EMISSIONS DE GES DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE EN 2015</b> .....	262
<b>FIGURE 91 : ENSOLEILLEMENT ANNUEL A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE</b> .....	263
<b>FIGURE 92 : LOCALISATION DES PRISES D'EAU ET GALERIE EDF</b> .....	265
<b>FIGURE 93 : CARTE DES RISQUES SISMIQUES DE RHONE ALPES</b> .....	267
<b>FIGURE 94 : CARTE DES ALEAS DE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE</b> .....	267
<b>FIGURE 95 : REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE SUR LA PARTIE AVALE DE LA COMMUNE</b> .....	271
<b>FIGURE 96 : REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE SUR LA PARTIE CENTRALE DE LA COMMUNE</b> .....	272
<b>FIGURE 97 : REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE SUR LES VILLAGES AMONT ET AUX MENUIRES</b> .....	273
<b>FIGURE 98 : REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE SUR LA PARTIE AVALE DE LA COMMUNE</b> .....	274
<b>FIGURE 99 : NATURE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE</b> .....	275
<b>FIGURE 100 : EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES (PERIODE 2006-2017)</b> .....	276
<b>FIGURE 101 : EVOLUTION DES PROPORTIONS DES DIFFERENTS TYPES DE DECHETS</b> .....	277

*PLU de Saint-Martin de Belleville*  
*Rapport de Présentation*

<b>FIGURE 102 : ECHELLE DU BRUIT (DB)</b> .....	280
<b>FIGURE 103 : CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES SONORES</b> .....	281
<b>FIGURE 104 : CARTE DES NUISANCES ACOUSTIQUES</b> .....	282
<b>FIGURE 105 : CARTE ANNUELLE D'EXPOSITION A LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN 2016 SUR LE TERRITOIRE</b> .....	287
<b>FIGURE 106 : POURCENTAGE DE LA POPULATION EXPOSEE OU NON A DES DEPASSEMENTS DE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE</b> .....	288
<b>FIGURE 107 : EVOLUTION DES EMISSIONS DEPUIS 2000 EN SAVOIE</b> .....	289
<b>FIGURE 108 : INDICES DE QUALITE DE L'AIR SUR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b> .....	290
<b>FIGURE 109 : INVENTAIRE DES EMISSIONS LES BELLEVILLES PAR SECTEUR</b> .....	291
<b>FIGURE 110 : CONTRIBUTION PAR SECTEUR D'ACTIVITE-EMISSIONS 2014 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b> .....	291
<b>FIGURE 111 : INSTALLATIONS ICPE SUR LE TERRITOIRE DES BELLEVILLE</b> .....	292
<b>FIGURE 112 : CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DE LA VEGETATION DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE</b> .....	294
<b>FIGURE 113 : LOCALISATION DES ZNIEFF DE TYPE I ET DE TYPE II</b> .....	296
<b>FIGURE 114 : LOCALISATION DES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE</b> .....	298
<b>FIGURE 115 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000</b> .....	299
<b>FIGURE 116 : SPATIALISATION DES ENJEUX RELATIFS AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES EN RHONE-ALPES</b> .....	311
<b>FIGURE 117 : EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE DES COMPOSANTES DE LA TVB AU NIVEAU DES BELLEVILLE</b> .....	312
<b>FIGURE 118 : CARTE DE VIGILANCE, HABITATS POTENTIELS DU TETRAS-LYRE</b> .....	314
<b>FIGURE 119 : TRAME VERTE ET BLEUE IDENTIFIEE PAR LE SCOT TARENDAISE-VANOISE</b> .....	317
<b>FIGURE 120 : CARTE DES UNITES PAYSAGERES</b> .....	321
<b>FIGURE 121 : STRUCTURE PAYSAGERE DES HAMEAUX DU BAS</b> .....	325
<b>FIGURE 122 : STRUCTURE PAYSAGERE DES HAMEAUX DU BAS (2)</b> .....	326
<b>FIGURE 123 : STRUCTURE PAYSAGERE DE BERANGER</b> .....	329
<b>FIGURE 124 : STRUCTURE PAYSAGERE DE L'ESPACE CENTRAL</b> .....	330
<b>FIGURE 125 : STRUCTURE PAYSAGERE DE SAINT-MARTIN</b> .....	332
<b>FIGURE 126 : STRUCTURE PAYSAGERE DES HAMEAUX DU HAUT</b> .....	336
<b>FIGURE 127 : STRUCTURE PAYSAGERE DE SAINT-MARCEL</b> .....	337
<b>FIGURE 128 : STRUCTURE PAYSAGERE DES GRANGES</b> .....	338
<b>FIGURE 129 : STRUCTURE PAYSAGERE DE PRARANGER</b> .....	339
<b>FIGURE 130 : STRUCTURE PAYSAGERE DU BETTAIX ET DU LEVASSAIX</b> .....	340
<b>FIGURE 131 : STRUCTURE PAYSAGERE DES MENUIRES</b> .....	341
<b>FIGURE 132 : LOCALISATION DES SITES INSCRITS</b> .....	344
<b>FIGURE 133 : RAPPORT DE COMPATIBILITE ET DE PRISE EN COMPTE ENTRE LES DIFFERENTS DOCUMENTS D'URBANISME</b> .....	348
<b>FIGURE 134 : COMPARAISON ENTRE LE SCENARIO RETENU ET UN SCENARIO ENVISAGE SUR LE SECTEUR DE VAL-THORENS</b> .....	352
<b>FIGURE 135 : LISTE DES CAPTAGES PAR SECTEURS ET USAGE DES EAUX (ATESYN 2018)</b> .....	358
<b>FIGURE 136 : BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL (SCERCL 2017)</b> .....	363
<b>FIGURE 137 : BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL SUR LES VILLAGES (PROFILS ETUDES 2017)</b> .....	364
<b>FIGURE 138 : BILAN BESOINS RESSOURCES ACTUEL SUR LES VILLAGES EN TENANT COMPTE DE L'INCERTITUDE SUR LE CAPTAGE DES ESSERTS</b> .....	365
<b>FIGURE 139 : PLU ET ZONE HUMIDE AMONT DE BETTAIX</b> .....	367
<b>FIGURE 141 : PROJECTION DEMOGRAPHIQUE ET TOURISTIQUE DE LA MISE A JOUR DU SDAEP 2017 HORIZON 2030</b> .	369
<b>FIGURE 141 : PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUE ET TOURISTIQUE DU PLU SUR LES VILLAGES</b> .....	369
<b>FIGURE 142 : BILAN BESOINS RESSOURCES EN SITUATION FUTURE SUR LES VILLAGES (PROFILS ETUDE 2017)</b> .....	370
<b>FIGURE 143 : BILAN BESOINS/RESSOURCES EN SITUATION FUTURE (PROFILS ETUDE 2017)</b> .....	371
<b>FIGURE 144 : BILAN BESOINS/RESSOURCES EN SITUATION FUTURE AVEC L'APPORT DE LA SOURCE DE PORTETTE (PROFILS ETUDE 2017)</b> .....	371
<b>FIGURE 145 : REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES FINALES ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE EN 2015</b> .....	379
<b>FIGURE 146 : PROXIMITE DES ZONES AU PAR RAPPORT AU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUX POINTS DE COLLECTES DE TRI SELECTIF – SECTEUR 1</b> .....	382
<b>FIGURE 147 : PROXIMITE DES ZONES AU PAR RAPPORT AU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUX POINTS DE COLLECTES DE TRI SELECTIF – SECTEUR 2</b> .....	383

*PLU de Saint-Martin de Belleville*  
*Rapport de Présentation*

FIGURE 148 : PROXIMITE DES ZONES AU PAR RAPPORT AU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUX POINTS DE COLLECTES DE TRI SELECTIF – SECTEUR 3 .....	384
FIGURE 149 : PROXIMITE DES ZONES AU PAR RAPPORT AU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUX POINTS DE COLLECTES DE TRI SELECTIF – SECTEUR 4 .....	385
FIGURE 150 : PROXIMITE DES ZONES AU PAR RAPPORT AU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUX POINTS DE COLLECTES DE TRI SELECTIF – SECTEUR 5 .....	386
<b>FIGURE 151 : EVOLUTION DES ZONES NATURELLES DANS LE CADRE DE LA REVISION .....</b>	<b>392</b>
<b>FIGURE 152 : ZONE N ET SES SOUS-SECTEURS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU .....</b>	<b>395</b>
FIGURE 153 : EVOLUTION DES SURFACES CLASSEES EN ZONE AGRICOLE.....	397
<b>FIGURE 154 : ZONES AGRICOLES ET PROJET DE REVISION DU PLU .....</b>	<b>401</b>
FIGURE 155 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (1/9) .....	403
FIGURE 156 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (2/9) .....	404
FIGURE 157 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (3/9) .....	405
FIGURE 158 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (4/9) .....	406
FIGURE 159 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (5/9) .....	407
FIGURE 160 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (6/9) .....	408
FIGURE 161 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (7/9) .....	409
FIGURE 162 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (8/9) .....	410
FIGURE 163 : DECLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT URBAINES EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE (9/9) .....	411
FIGURE 164 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (1/10) .....	413
FIGURE 165 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (2/10) .....	414
FIGURE 166 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (3/10) .....	415
FIGURE 167 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (4/10) .....	416
FIGURE 168 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (5/10) .....	417
FIGURE 169 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (6/10) .....	418
FIGURE 170 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (7/10) .....	419
FIGURE 171 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (8/10) .....	420
FIGURE 172 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (9/10) .....	421
FIGURE 173 : CLASSEMENT DE ZONES ANCIENNEMENT A OU N EN ZONE U OU AU (10/10) .....	422
FIGURE 174 : SECTEURS DE COMPENSATIONS ET MESURES ASSOCIEES AU PROJET DE GOLF DE SAINT MARTIN (SCOT) .....	424
FIGURE 175 : ZONE 1AUVI ET ZNIEFF 1 VALLEE DES ENCOMBRES .....	426
FIGURE 176 : INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGERS DANS LES STRATEGIES D'URBANISATION .....	429
FIGURE 177 : PROJET D'UTN AU SOMMET DE LA CIME CARON (SOURCE : STUDIO ARCH).....	432
FIGURE 178 : ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN .....	439
FIGURE 179 : ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN AU SEIN DE LA CLASSIFICATION CORINE LAND COVER. ....	441
<b>FIGURE 180 : LOCALISATION ET SURFACE DES LACS DE FAIBLE IMPORTANCE .....</b>	<b>474</b>
<b>FIGURE 181 : SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DE LA COMMUNE .....</b>	<b>493</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SURFACE DES ZONES COUVERTES PAR LA PLU .....	133
TABLEAU 2 : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES .....	197
<b>TABLEAU 3 : ÉTAT ECOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES 3 COURS ET OBJECTIFS DE QUALITE DES EAUX.....</b>	<b>228</b>
<b>TABLEAU 4 : EVOLUTION DE L'ÉTAT DES EAUX DE DU DORON DE BELLEVILLE SUR LA COMMUNE DES BELLEVILLE (CODE STATION : 06133550) .....</b>	<b>229</b>
<b>TABLEAU 5: LIMITES DE CLASSES DES DIFFERENTES COMPOSANTES PHYSICO-CHIMIQUES GENERALES DEFINISSANT L'ÉTAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU SELON LA DCE .....</b>	<b>231</b>
<b>TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DES RESULTATS PHYSICO-CHIMIQUES.....</b>	<b>231</b>
<b>TABLEAU 7 : COORDONNEES DES POINTS DE CAPTAGES AEP .....</b>	<b>235</b>
<b>TABLEAU 8 : RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS DE PRE-TRAITEMENT ANC EN 2000 .....</b>	<b>253</b>
<b>TABLEAU 9 : RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ANC EN 2000 .....</b>	<b>253</b>
<b>TABLEAU 10 : DESTINATION DES REJETS DES INSTALLATIONS ANC .....</b>	<b>254</b>
<b>TABLEAU 11 : RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS DE PRETRAITEMENT DES RESTAURANTS D'ALTITUDE.....</b>	<b>255</b>
<b>TABLEAU 12 : RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES RESTAURANTS .....</b>	<b>255</b>
<b>TABLEAU 13 : RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES DES RESTAURANTS D'ALTITUDE .....</b>	<b>255</b>
<b>TABLEAU 14 : DESTINATION DES REJETS DES RESTAURANTS D'ALTITUDE .....</b>	<b>255</b>
<b>TABLEAU 15 : CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES RESTAURANTS D'ALTITUDE .....</b>	<b>255</b>
<b>TABLEAU 16 : TABLEAU DES VALEURS REGLEMENTAIRES DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES (DECRET N°2010-1250 DU 21 OCTOBRE 2010 RELATIF A LA QUALITE DE L'AIR ET ARRETE DU 26 MARS 2014 RELATIF AU DECLENCHEMENT DES PROCEDURES PREFECTORALES EN CAS D'EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR .....</b>	<b>284</b>
<b>TABLEAU 17 : BILAN 2015 DES COMPOSES SOUMIS A VALEURS CIBLES SUR LES STATIONS DE FOND DE VALLEE .....</b>	<b>285</b>
<b>TABLEAU 18 : STATISTIQUES ANNUELLES 2016 - LES BELLEVILLE .....</b>	<b>286</b>
<b>TABLEAU 19 : LISTE ET SURFACE DES SITES INSCRITS .....</b>	<b>344</b>
<b>TABLEAU 20 : ÉTAT QUANTITATIF DES BESOINS EN EAU POTABLE – ANNEE THEORIQUE CRITIQUE.....</b>	<b>359</b>
<b>TABLEAU 21 : DEBIT D'ÉTIAGE DES CAPTAGES SUR LES STATIONS .....</b>	<b>359</b>
<b>TABLEAU 22 : DEBIT D'ÉTIAGE DES CAPTAGES SUR LES VILLAGES.....</b>	<b>359</b>
<b>TABLEAU 23 : LISTE DES RETENUES EXISTANTES ET CAPACITES DE STOCKAGE .....</b>	<b>360</b>
<b>TABLEAU 24 : SYNTHÈSE DE L'ÉTAT QUANTITATIF DES BESOINS EN EAU POUR LA PRODUCTION DE NEIGE DE CULTURE</b>	<b>361</b>
<b>TABLEAU 25 : EVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION POTENTIELLE LIES A L'ACTIVITE AGRICOLE.....</b>	<b>361</b>
<b>TABLEAU 26 : ECHEANCIER DE TRAVAUX - MESURES DE REDUCTION.....</b>	<b>374</b>

**Plan Local d'Urbanisme**  
**Commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville**  
**Rapport de présentation**

**1. Partie 1 : Résumé non technique**

## 1.1. Présentation du territoire

La commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville se situe en Tarentaise sur la bordure Ouest du Massif de la Vanoise. Elle fait partie du département de Savoie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une commune déléguée de la commune nouvelle Les Belleville, qui résulte de la fusion, en premier lieu, entre Saint Martin de Belleville et Villarlurin en date du 1er janvier 2016 puis avec la commune de Saint Jean de Belleville le 1er janvier 2019. Saint-Martin-de-Belleville fait partie de la Communauté de Commune Cœur de Tarentaise et est située dans le bassin de vie de Moutiers.

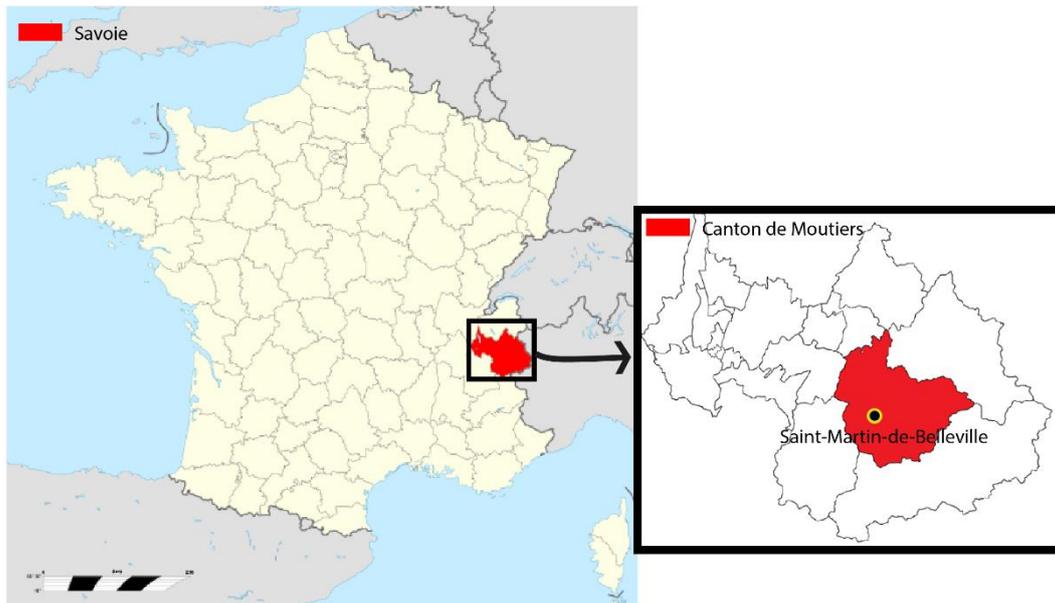
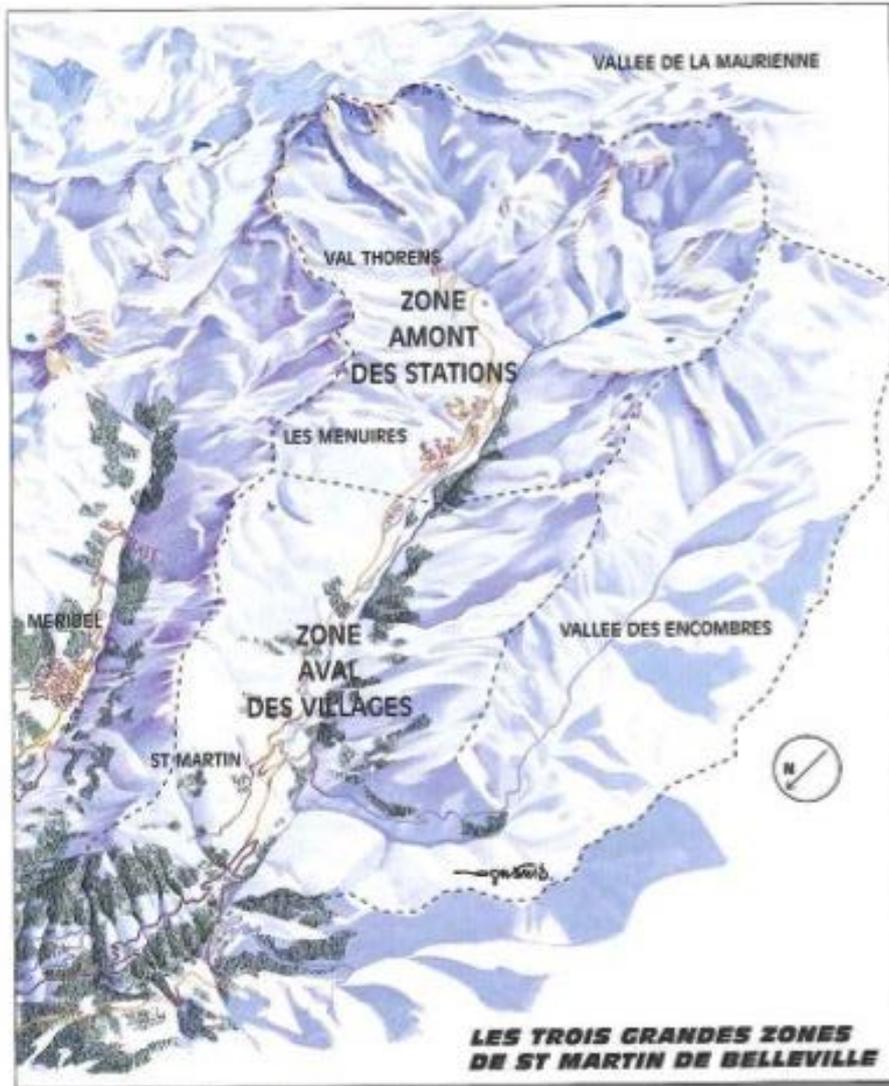


Figure 1 : localisation de la commune déléguée des Belleville

Au cœur du massif des Trois-Vallées, le territoire de Saint Martin de Belleville couvre une superficie de 167,2 km<sup>2</sup> et s'étend sur près de 25 kilomètres. C'est une des plus vastes communes de France (3<sup>ème</sup> plus grande commune de Savoie). Située au Sud de Moûtiers, entre Tarentaise et Maurienne, le territoire de la commune déléguée s'étage entre 600 mètres et 3562 mètres d'altitude (Aiguille du Pécelet).

La commune déléguée de Saint Martin de-Belleville s'étend sur deux vallées : la Vallée des Belleville et la Vallée des Encombres.



**Figure 2 : Situation générale communale**  
Source : bulletin municipal

Les deux tiers de la vallée des Belleville sont occupés par le territoire de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville. Celui-ci s'étire de manière linéaire le long du Doron de Belleville. La « zone amont » de la vallée des Belleville est occupée par les stations des Menuires et de Val-Thorens alors que la « zone avale » est composée d'une vingtaine de villages dont le Chef-Lieu : la station-village de Saint-Martin.

La vallée des Encombres, à l'Est du territoire communal, est quasiment exclusivement dédiée à l'activité pastorale. Très peu artificialisée, elle est inaccessible et inhabitée l'hiver. Le territoire de Saint-Martin-de-Belleville abrite trois petits hameaux d'estive sur cette vallée. L'été, d'importants troupeaux viennent y pâturer.

La commune est donc constituée de trois stations : Saint Martin (1 400 m.), les Menuires (1800 m.) et Val Thorens (2 300 m.).

Elle comporte aussi d'une vingtaine de hameaux, qui s'étagent entre 950 mètres d'altitude (La Côte Derrière) et 1 700 mètres d'altitude (Le Levassaix).

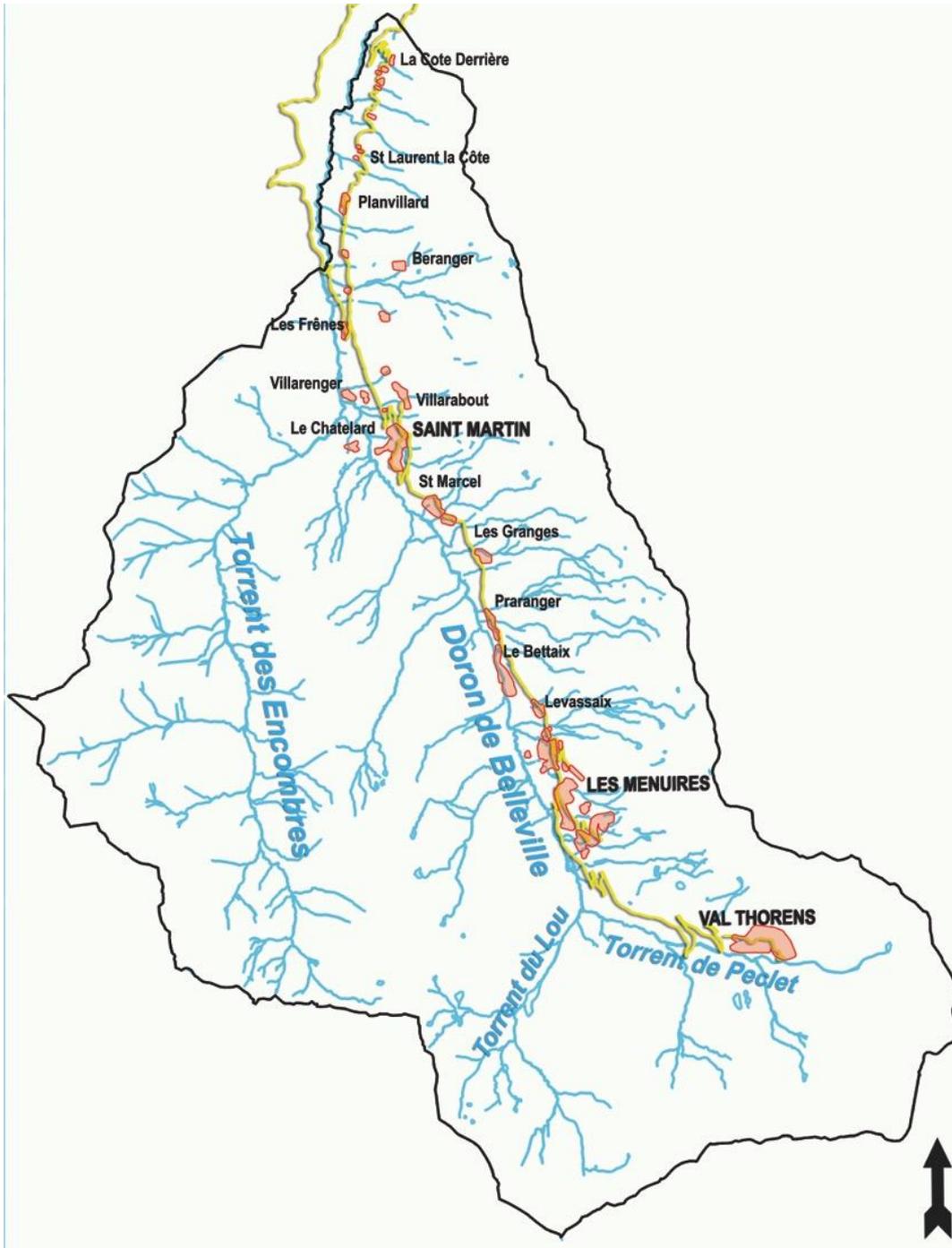


Figure 3 : Secteurs urbanisés et réseau hydrographique

Source : Atelier BDA

## 1.2. Les objectifs de la révision du PLU

La commune déléguée de Saint-Martin-de-Belleville est actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en octobre 2006. Ce PLU a fait l'objet de nombreuses modifications ou révisions simplifiées (dernière modification approuvée en avril 2016). Saint Martin de Belleville a engagé une première fois la révision de son PLU par une délibération au Conseil Municipal en date du 19 octobre 2009, mais cette révision n'a pas abouti.

Il apparaissait néanmoins indispensable que le document soit revu en profondeur afin de répondre aux évolutions démographiques, touristiques et économiques de la commune tout en garantissant la prise en compte de l'équilibre durable entre la population, l'économie et l'environnement. Le processus a donc été relancé par une délibération complémentaire le 20 février 2017.

D'autre part, l'évolution des textes législatifs et réglementaires rendait obligatoire la mise en conformité du document d'urbanisme de la commune :

- La loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II) du 12/07/2010,
- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014,
- La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17/08/2015.

Enfin, la révision du PLU permet la mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Tarentaise-Vanoise approuvé le 14 décembre 2017. Ce document cadre donne des grandes orientations avec lesquels le PLU doit être compatible en matière de calibrage de l'habitat permanent, de développement touristique, de préservation des espaces naturels et agricole...

## 1.3. Le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial a permis de dresser un état des lieux et a fait ressortir divers enjeux sur plusieurs thématiques (la synthèse de ce diagnostic est présentée dans la partie 3).

### ➤ Principaux enjeux démographiques

La population communale a plus que doublé depuis les années 1960. Entre 2009 et 2014, la population a augmenté de plus de 400 habitants. Le dynamisme économique de la commune justifie l'apport de nouveaux habitants sur un rythme équivalent à celui observé au cours de la période 2009-2014, soit +1,5% par an, ce qui représente une population permanente d'environ 3 400 habitants à l'horizon 2030.

D'autre part, le développement touristique a un impact démographique fort : la population communale est multipliée par plus de 20 durant les pics de fréquentation hivernaux. Le développement du tourisme s'accompagnera logiquement d'un apport supplémentaire de travailleurs saisonniers.

### ➤ Principaux enjeux résidentiels

Le parc de logements est constitué à 83 % de résidences secondaires. De façon globale, il est difficile pour le territoire d'avoir une politique de l'habitat efficace avec des taux de résidences secondaires aussi importants. Ces caractéristiques, aussi bénéfiques soient elles pour une partie de l'économie touristique, ajoutent une contrainte d'aménagement et de développement supplémentaires.

Face à ce constat et consciente de ces enjeux, la commune a toujours réussi à développer une offre de logements accessible via l'aménagement de lotissements communaux, à l'image des plus récents comme celui de Saint-Marcel ou de Villarabout. Ces lotissements, situés dans les villages, sont les principaux berceaux d'habitation de la population bellevilloise. Il est donc important de poursuivre dans cette direction afin de limiter la pression foncière et de garantir un marché (locatif et de l'accession) abordable pour d'encourager l'installation d'une population jeune et diversifiée.

Le parc, globalement récent, a été construit de manière hétérogène et laisse entrevoir des possibilités de rénovation et de requalification, en particulier sur les immeubles collectifs des années 1970, principalement localisés aux Menuires. L'enjeu principale pour le PLU est de dimensionner les zones urbaines dédiées à l'habitat au regard de ces possibilités de rénovation.

Finalement, bien qu'exemplaire en la matière, il apparaît nécessaire pour la commune de poursuivre ses efforts en matière d'hébergement de ses travailleurs saisonniers : environ 400 logements saisonniers seront répartis sur les 3 principaux pôles touristiques.

### ➤ Principaux enjeux économiques

Le modèle économique de la station est aujourd'hui tourné sur le tourisme hivernal en lien avec la pratique du ski. En effet, la commune déléguée, qui dispose d'une capacité d'accueil totale de plus de 60 000<sup>1</sup> lits touristiques (plus de 30 000 aux Menuires, plus de 30 000 à Val Thorens et près de 4 000 à Saint Martin) et enregistre plus de 4 millions de nuitées touristique par hiver (presque 2 millions aux Menuires, plus de 2 millions à Val Thorens et plus de 200 000 à Saint Martin).

Cependant, la fréquentation estivale n'est pas en adéquation avec le potentiel touristique de la commune sur cette saison. Le principal objectif pour la commune est de travailler sur son attractivité touristique en saison estivale. Certains grands projets, à l'image du projet de golf 9 trous et de centre de bien-être au chef-lieu œuvrent dans ce sens. Le développement d'un tourisme hiver/été aura des impacts économiques fort :

- Sur le développement de l'agrotourisme (valorisation des modes de production et des produits locaux) ;
- Sur la stabilité des emplois qui sont aujourd'hui majoritairement des emplois précaires (CDD). L'objectif est de fidéliser les salariés, en transformant des contrats saisonniers hiver en contrats quasi-permanents ;
- Sur le fonctionnement des commerces et des services toute l'année.

Ensuite, les performances économiques des stations sont aujourd'hui fragilisées par la baisse des hébergements marchands au profit de l'augmentation de résidences secondaires. Il est important, en parallèle de la production de nouveaux lits durablement marchands, de favoriser la rénovation des « lits froids » pour permettre leur remise sur le marché.

### ➤ Principaux enjeux touristiques

Le tourisme, principalement hivernal, est un véritable « moteur économique » pour la commune. La commune déléguée dispose de trois pôles touristiques :

- Saint-Martin-de-Belleville : pôle touristique de vallée avec une attractivité hiver/été en lien son ambiance préservée dans un cadre rural typiquement savoyard ;

<sup>1</sup> Source : Savoie Mont Blanc Tourisme 2016

- Les Menuires : Pôle touristique majeur, station d'altitude accueillant une clientèle très diversifiée (jeune et familiale) avec une fréquentation peu marquée en été ;
- Val-Thorens : Pôle de tourisme majeur de renommée internationale, élue meilleure station du monde à 5 reprises (Ski Award). La plus haute station d'Europe est destinée à une clientèle internationale. Le tourisme d'été y est presque inexistant.

En plus des enjeux économiques présentés précédemment, il apparaît essentiel de préserver la complémentarité de ces trois pôles touristiques en encourageant le repositionnement du territoire sur un produit touristique multi-saisonnier.

### ➤ Principaux enjeux agricoles

Saint-Martin de Belleville est un des territoires de Tarentaise où l'activité agricole est encore importante avec 24 exploitations dont 16 ont leur siège sur la commune<sup>2</sup>. L'activité agricole dominante est la production laitière (vache et chèvres) notamment en AOC Beaufort avec des systèmes d'exploitation variés.

L'activité agricole de la commune n'a pas un poids très important en termes d'emplois sur la commune, mais elle reste déterminante en termes de valorisation de l'espace communal et contribue à l'économie agricole de la Savoie, qui reste conséquente.

L'enjeu est de préserver les terres agricoles (prairie de fauche notamment) qui, en plus de leur importance agronomique, participent à la valorisation paysagère du territoire à travers le maintien des milieux ouverts.

Ensuite, plus de 400 bâtiments d'alpages ont été recensés dans le cadre d'un inventaire exhaustif réalisé en 2015 sur la commune. Ces éléments bâtis façonnent le paysage et relayent l'histoire de la commune qui étaient, avant le XX<sup>e</sup> siècle, basés sur une économie agricole. L'enjeu est de préserver ce bâti et d'encadrer ses possibilités de réhabilitation.

### ➤ Principaux enjeux relatifs à la mobilité et aux déplacements

La voiture est le principal mode de transport de la commune déléguée pour de nombreuses raisons, dont :

- L'urbanisation multipolaire autour de plus de 20 noyaux urbains dispersés sur une vallée d'environ 25 km ;
- Une offre de transport en commun variable en fonction des saisons
- Une offre de commerces et de services variable en fonction des saisons ;
- L'absence de commerces et de services dans de nombreux hameaux, impliquant des besoins de déplacements quotidiens.

Les déplacements motorisés s'effectuent surtout sur la RD117 qui forme « l'épine dorsale » routière de la commune. La fréquentation de cet axe est très irrégulière : jamais engorgée en dehors des saisons touristiques, cet axe connaît d'importants problèmes de congestion pendant les pics de fréquentation hivernaux lorsque conjugués à de fortes chutes de neige.

Il est donc important d'orienter le développement communal sur les hameaux situés à proximité des arrêts de transport en commun de la RD 117. L'urbanisation des hameaux situés entre Saint-

<sup>2</sup> Source : observatoire des territoires de la Savoie

Martin et aux Menuires n'est pas incompatible avec la promotion des modes alternatifs à l'automobile pour un certain nombre de déplacements.

De manière générale, le développement devra limiter l'étalement urbain pour se concentrer sur la densification des noyaux urbains existants.

#### **1.4. L'état initial de l'environnement**

Le diagnostic a également permis de mettre en avant les enjeux environnementaux sur le territoire. Ils sont explicités dans l'état initial de l'environnement (Partie 5).

##### ➤ **Principaux enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel et paysager**

Le territoire de Saint Martin de Belleville présente une richesse en habitats naturels (forêts, cours d'eau, zones humides, zones de nature « ordinaire ») à l'origine d'une biodiversité riche et variée, caractérisée par la présence de nombreuses espèces animales et végétales menacées d'extinction et protégées.

L'enjeu est de s'assurer que le projet communal permette d'enrayer la diminution progressive des habitats (dérangement, dégradation de la qualité des milieux naturels, réduction des aires vitales).

Ensuite, la commune dispose d'un patrimoine paysager remarquable, préservé et diversifié. L'enjeu est de préserver cette richesse paysagère en :

- Préservant l'identité architecturale présente sur certains hameaux et harmoniser l'architecture sur les autres ;
- Préservant les espaces non impactés par l'anthropisation

##### ➤ **Principaux enjeux relatifs à la ressource en eau et aux milieux aquatiques ainsi qu'à l'assainissement**

La disponibilité de la ressource en eau est un enjeu fort du territoire. C'est la raison pour laquelle l'élaboration du plu a été précédée de la réalisation d'un schéma d'alimentation en eau potable prenant d'ores et déjà en compte les projets que portera le plu. L'activité touristique aboutit à des besoins de pointe sur les mois de janvier, février et mars qui sont aussi les périodes d'étiage des cours d'eau. Durant ces périodes de tension, l'enjeu est de permettre la hiérarchisation des usages de la ressource en eau.

Concernant l'assainissement, trois stations d'épuration servent à traiter les eaux usées de la commune : une aux Menuires (actuellement reconstruite pour permettre le développement des stations), une à Saint-Marcel et une à Villarenger. Les hameaux en aval de Villarenger ne disposent pas de système d'assainissement collectif.

L'enjeu relatif à l'assainissement est d'orienter le développement communal sur les zones desservies par un réseau d'assainissement collectif et de préférence séparatif et d'adapter le développement aux capacités de traitement des stations d'épuration. Il est aussi important de limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire le phénomène le ruissellement des eaux pluviales.

### ➤ **La qualité de l'air et l'énergie**

Le développement de la commune entrainera possiblement une augmentation des émissions de gaz à effets de serre et des consommations énergétiques.

Il est donc primordial pour la commune, à son échelle, de limiter les consommations énergétiques et les rejets de gaz à effet de serre en :

- En réduisant d'une part l'usage de la voiture notamment durant la saison touristique et en privilégiant les transports collectifs et les modes doux de déplacements (à pied, à vélos...);
- En favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables et en améliorant la qualité des logements et la forme urbaine par l'utilisation de meilleurs matériaux et isolants, par une orientation réfléchie des bâtiments, afin de maîtriser au mieux les consommations d'énergie

### ➤ **Principaux enjeux relatifs aux risques naturels**

Les caractéristiques et les éléments naturels de la commune déléguée de Saint Martin de Belleville sont très diversifiés et complexes, induisant des risques nombreux et variés.

Un PPRN (plan de prévention des risques naturels prévisibles) document à portée réglementaire remplacera le PIZ (plan d'indexation en Z) qui documentait le risque. La démarche conjointe de l'élaboration du PPRN et du PLU a permis une bonne intégration des différents enjeux liés aux risques dans le document d'urbanisme.

## **1.5. Justification des orientations et du contenu du projet de révision.**

### *1.5.1. Le PADD*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprime, dans le respect des principes de développement durable, le projet politique concernant le territoire. Il est le socle des divers dispositions réglementaires.

**Cinq grandes orientations générales constituent l'armature de ce document et encadrent le développement communal :**

- **Prévoir un développement durable respectueux de l'environnement naturel et paysager ;**
- **Permettre le développement urbain et touristique tout en consolidant et pérennisant l'activité agricole ;**
- **Conforter l'activité touristique en hiver et faire de la saison d'été un véritable relais de croissance a la saison d'hiver ;**
- **Maintenir une démographie équilibrée et apporter des réponses aux besoins diversifiés d'habitat permanent et saisonniers.**

### *1.5.2. Le zonage*

Le territoire comprend différent type de zones : des zones urbaines, naturelles et agricoles :

PLU de Saint-Martin de Belleville  
Rapport de Présentation

Type de zone	Surface (ha)	% du territ.	Sous-secteur	Surf. (ha)	% du territ.
Urbaine (U)	216,44	1,33	UA : zone correspondant aux secteurs urbanisés les plus anciens	34,28	0,21
			UD : secteurs bâtis aux abords (et en continuité) des villages.	50,25	0,31
			UE : zone destinée aux équipements d'intérêt collectif et services publics	10,86	0,07
			UG : zone urbaine des Grangeraias	5,01	0,03
			USM : zone urbaine des Menuires	54,65	0,34
			USValT : zone urbaine de Val-Thorens	58,33	0,36
			UZ : zone urbaine destinés aux activités artisanales aux Menuires	3,06	0,02
A Urbaniser (AU)	9,30	0,06	1AUv : zone à urbaniser des villages	8,05	0,05
			1AUg : zone à urbaniser des Grangeraias	1,25	0,01
Naturelle (N)	14 680,58	90,01	N : zone naturelle	3 128,99	19,19
			NS : zone naturelle sur l'emprise du domaine skiable	6 583,13	40,36
			NSc : zone naturelle correspondant à l'air de camping car des Menuires	0,41	0,00
			Nenvt : zone naturelle préservée de la Vallée des encombres, le Vallon du Lou	4 962,03	30,42
			NSM : zone ou sont autorisés la pratique de sports de loisirs motorisés	4,42	0,03
			NSCimeC : zone naturelle encadrant le développement de la Cime Caron	1,60	0,01
Agricole (A)	1 402,95	8,60	A : zone agricole	735,65	4,51
			AS : zone agricole sur l'emprise du domaine skiable	322,27	1,98
			AG : zone agricole sur l'emprise du projet de Golf de Saint Martin	4,12	0,03
			AP : zone agricole protégée (zones agricoles stratégiques du SCOT)	164,16	1,01
			APS : zone agricole protégée comprise sur l'emprise du domaine skiable	157,53	0,97
			ASG : zone agricole comprise sur l'emprise du domaine skiable Golf	19,22	0,12
<b>Total</b>	<b>16 309,27</b>	<b>100,00</b>		<b>16309,27</b>	<b>100,00</b>

Globalement, la délimitation des différentes zones urbaines a permis de :

- Tenir compte des caractéristiques architecturales et urbaines des villages anciens (UA), des zones d'extensions de ces villages (UD) et des spécifiés du quartier des Grangeraias (UG) ;
- De redélimiter les zones urbaines des stations au plus près de l'enveloppe urbaine existante pour permettre leur requalification consistant en premier lieu à l'aménagement des grands parkings aériens avec restitution des stationnements en souterrain.

Globalement, la délimitation des différentes zones à urbaniser à permis a permis d'axer le développement communal sur des secteurs stratégiques :

- Absence d'enjeux significatifs d'un point de vue agricole, environnemental et paysager ;
- Desserte par les réseaux (eau, assainissement) ;
- Proximité des transports en commun, des points de tri sélectifs ;

- Des équipements/commerces/services ;
- Possibilité d'implication de la commune dans les opérations d'ensemble pour favoriser l'accessibilité des logements

Le règlement des zones agricoles et naturelle permette la préservation des milieux agricoles et naturels tout en permettant la multiplicité des fonctions et utilisation des sols en lien avec une commune à vocation touristique.

### *1.5.3. Le règlement*

Le règlement écrit est indissociable et complémentaire au document graphique. Il précise les règles d'utilisation et d'occupation des sols sur les différentes zones délimitées sur le document graphique.

Le règlement est, pour chaque zones, divisé en trois chapitres comprenant différents articles :

➤ **Chapitre 1 : Affectation des zones et destination des constructions :**

- Article 1.1 : Usages, affectation des sols, destinations et sous destinations interdites ;
- Article 1.2 : Types d'activités, destinations et sous destinations soumis à conditions particulières ;
- Article 1.3 : Changements de destination interdits

➤ **Chapitre 2 : Caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères**

- Article 2.1 : Volumétrie et implantation des constructions ;
- Article 2.2 : Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère ;
- Article 2.3 : Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâties et abords des constructions ;
- Article 2.4 : Stationnement.

➤ **Chapitre 3 : Equipements et réseaux**

- Article 3.1 : Les accès depuis les voies publiques ;
- Article 3.2 : Desserte par les réseaux ;

Le règlement du projet de PLU de Saint Martin de Belleville est strict concernant les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères du tissu urbain dans les villages, comme il l'est dans le PLU actuel. Cela afin de préserver le patrimoine bâti et paysager qu'ils renferment. Le règlement du PLU de Saint Martin de Belleville réduit fortement la constructibilité en zones agricoles et naturelles, et notamment celles présentant les plus forts enjeux : zones agricoles stratégiques du SCOT (AP dans le PLU), zones naturelles de la vallée des Encombres et du Vallon du Loup (N-envt dans le PLU).

#### 1.5.4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent l'une des pièces majeures du dossier du PLU. Elles comprennent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Elles exposent la manière dont la commune souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou secteurs du territoire.

Il existe deux types d'OAP :

- Les OAP thématiques, qui, dans le cadre de cette révision, fixent les intentions en matière de développement touristique. Il s'agit de reprendre les objectifs affichés dans le PADD en les explicitant davantage et en leur conférant un caractère opposable en termes de compatibilité avec les projets ;
- Des OAP de secteurs, qui traduisent sur les secteurs de projet, les principes d'aménagement et de programmation définis par la commune (organisation spatiale, voies à créer, cœur d'ilots vert, principaux espaces constructibles...).

Le projet de PLU de Saint-Martin-de-Belleville comprend **treize OAP sectorielles**. Neuf d'entre elles permettent d'encadrer le développement et l'extension des villages en répondant efficacement aux orientations du PADD et dans le respect de la Loi Montagne.

Deux d'entre elles permettent de parachever le développement, notamment touristique, de la station des Menuires.

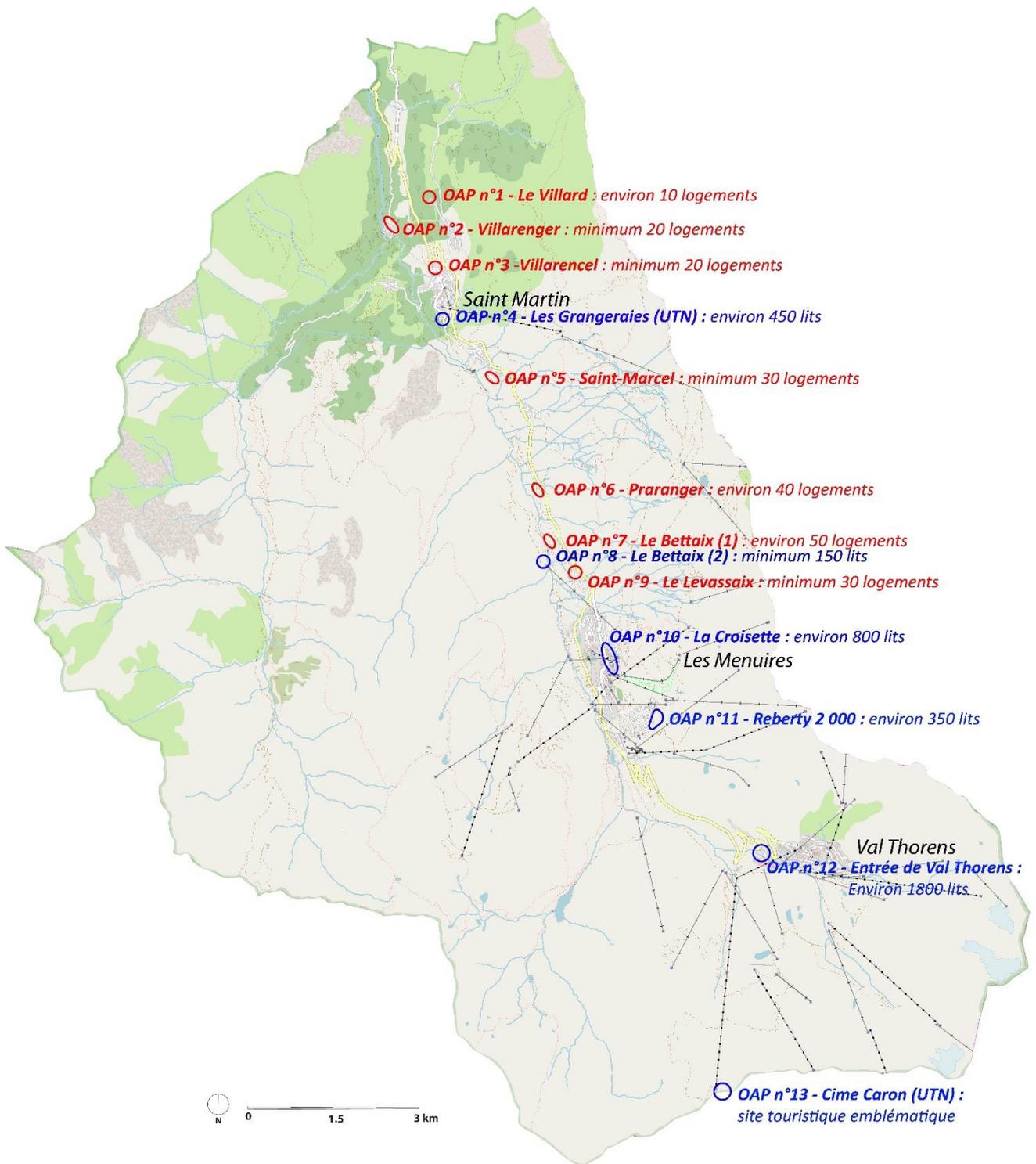
Une OAP sectorielle permet d'encadrer le développement de l'entrée de Val Thorens et de décliner l'UTN structurante inscrite au SCOT Tarentaise Vanoise en orientation plus fine dans le cadre du PLU.

Finalement, une OAP permet d'encadrer le développement au sommet de la Cime Caron, en lien avec le projet de téléportée « Trans-Vallées » avec la commune d'Orelle et l'aménagement d'un équipement touristique structurant sur ce sommet emblématique.

Le projet de PLU de la commune déléguée de Saint Martin de Belleville comprend aussi **une OAP thématique** « hébergements touristiques et hôtelier » qui prend des dispositions encadrant le stationnement, la réhabilitation des hébergements, la production de lits par types d'hébergements...

La localisation des OAP sectorielles est présentée dans la carte ci-dessous avec leur principale orientation (**construction d'habitation permanente** ou **développement touristique**) :

PLU de Saint-Martin de Belleville  
Rapport de Présentation



Le tableau suivant synthétise la production de logements (avec une moyenne de 2,0 personne par logement) et de lits touristiques prévus dans les OAP :

	Développement d'habitation		Développement touristique
	Nombre de logements prévu	Nombre d'habitant prévu	Nombre de lits prévu
OAP 1 : Le Villard	10	20	
OAP 2 : Villarenger	20	40	
OAP 3 : Villarencel	20	40	
OAP 4 : Grangeraiès			450
OAP 5 : Saint-Marcel	30	60	
OAP 6 : Praranger	40	80	
OAP 7 : Le Bettaix (1)	50	100	
OAP 8 : Le Bettaix (2)			150
OAP 9 : Le Levassaix	30	60	
OAP 10 : La Croisette			800
OAP 11 : Reberty 2000			350
OAP 12 : Entrée de Val Thorens			1400
Cime Caron			
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	<b>400</b>	<b>3 150</b>

Les OAP encadrent donc le développement de 200 logements pour répondre aux besoins en résidences principales.

**Le PLU permet la production de 500 logements pour l'accueil de 700 nouveaux habitants.**

Or, Les OAP encadrent le développement de 200 logements pour répondre aux besoins en résidences principales. On estime que 200 logements seront construits dans le potentiel constructible en dehors des zones 1AU couvertes par des OAP et que 100 logements supplémentaires seront disponibles grâce à la réhabilitation du bâti ancien et vacant ainsi qu'à la transformation de résidences secondaires en résidences principales.

**Le projet de PLU prévoit la réalisation d'environ 3 700 lits touristiques répartis de la manière suivante :**

- **900 lits dans les villages ;**
- **1 400 lits aux Menuires ;**
- **1 400 lits à Val Thorens.**

Les OAP encadrent la production d'environ 3 150 lits touristiques durablement marchands afin de mettre en cohérence les capacités d'accueil des pôles touristiques avec leurs ambitions de développement, à pallier le phénomène d'érosion du parc de lits marchands passé et à venir et les montées en gammes impliquant un ratio surface/touriste supérieur.

On s'attend à ce qu'environ 300 lits supplémentaires soient construits dans les villages : environ 200 de manière diffuse environ 100 au lieu-dit « Sur le Crey » aux Grangeraiès.

On s'attend à ce que presque 250 lits soient construits de manière diffuse aux Menuires. Val-Thorens ne dispose pas de capacités de densification supplémentaires et n'accueillera environ que les 1 400 lits prévus à l'entrée de Val Thorens.

### **1.5.5. Résumé non technique de l'évaluation environnementale**

Cette partie s'inscrit dans la démarche d'évaluation environnementale fixée par le Décret du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme modifié par le décret du 18 décembre 2015 et par le décret du 11 août 2016. Elle constitue un document synthétique présentant les éléments essentiels et les conclusions de l'évaluation environnementale permettant d'éclairer le public sur les résultats de cette démarche appliquée au projet de PLU de Saint Martin de Belleville. Ce résumé non technique reprend les principales conclusions de l'évaluation qui ont conduit à définir le projet de PLU.

L'évaluation environnementale du PLU de Saint Martin de Belleville a été réalisée en prenant en compte l'état initial de l'environnement. Les résultats de l'évaluation ont alimenté le débat tout au long de la durée d'élaboration du PLU. Pour résumer, l'évaluation environnementale a permis de :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document d'urbanisme ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document d'urbanisme
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques.

Les principaux effets attendus de la mise en œuvre du PLU sont les suivants :

#### **Effets attendus sur la ressource en eau :**

La disponibilité de la ressource en eau conditionne les possibilités de développement de la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville.

Le projet de PLU de Saint-Martin de Belleville s'oriente vers un développement communal maîtrisé et adapté à la disponibilité de la ressource en eau impliquant la construction d'environ 3 700 lits touristiques, d'environ 400 logements saisonniers et l'accueil d'environ 700 nouveaux habitants.

Cependant, le scénario de croissance retenu, même limité, est générateur de besoins en matière d'adduction en eau potable. En effet, par-delà les efforts de raccordement et d'extension de réseaux, le maintien d'une logique de développement économique et urbain, synonyme de croissance de la population, des entreprises et du tourisme, augmentera les besoins en prélèvements en eau, ce qui, à terme, pourra fragiliser les ressources.

Face à cet enjeu, la commune :

- A effectué d'importants travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur des villages afin de permettre des interconnexions entre les différents UDI (Unités de Distribution Indépendantes) permettant aux secteurs présentant des excédents de secourir ceux présentant un déficit pendant les périodes critiques ;
- La SETAM engage prochainement des travaux d'agrandissement de la retenue colinéaire de Val Thorens 2 et met à disposition 70 000 m<sup>3</sup>/j qui viendront pallier le déficit actuel et futur sur le secteur des stations ;

Durant les périodes de tension, il faut en premier lieu alimenter permettre la restitution des débits minimums aux milieux ainsi qu'assurer l'alimentation en eau potable pour les habitants

et les touristes, alimenter l'activité agriculteurs et les réserves incendie et utiliser le reste enfin pour la neige de culture, qui est importante, essentielle même, mais pas prioritaire.

#### **Effets sur les rejets d'eaux usées :**

Les impacts négatifs sont notamment dus à l'augmentation des charges dans le réseau d'assainissement et à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols.

Le PLU prévoit le développement des villages disposant d'un réseau d'assainissement collectif (sauf pour le Villard où l'OAP propose le raccordement du village à la STEP de Villarenger située à 750 mètres en aval par voie gravitaire), et à minima partiellement séparatif. Les travaux de finalisation de mise en séparatif devront s'orienter sur les hameaux où le PLU propose un développement relativement important : Praranger, le Bettaix.

La nouvelle station d'épuration des Menuires (80 000 eq hab) permettra d'offrir de larges réserves capacitaires aux stations pour les décennies à venir et compensera l'augmentation des eaux usées dans le réseau des villages car elle recevra à terme les eaux usées de trois hameaux : Praranger, Le Bettaix et Le Levassaix.

#### **Effets sur la gestion des déchets, la qualité de l'air et des besoins énergétiques :**

Concernant le logement, l'augmentation quantitative du parc de logements, en lien avec la croissance démographique et le développement touristique, sera partiellement compensée par son amélioration qualitative (rénovations énergétique) et l'aménagement d'équipements de production d'énergies renouvelables.

Concernant le secteur tertiaire, le PLU ne prévoit pas d'extension du domaine skiable, la consommation et les émissions liées au fonctionnement des véhicules de damage et aux remontées mécaniques seront amenées à réduire grâce aux progrès technologiques et au renouvellement du parc sur les remontées les plus énergivores.

Pour les émissions et la consommation liée au transport, la volonté de lutte contre les modes de déplacement motorisé dans le cadre du PLU se traduit par la proximité des zones à urbaniser (AU) avec les arrêts de transport en commun (dont le niveau de service doit être augmenté durant les inter-saisons).

De plus, le PLU tend à réduire l'utilisation de la voiture sur le territoire de la commune déléguée en développant/maintenant des cheminements doux et encadrant le développement de solutions de transport urbains par câbles : gare intermédiaire à la télécabine du Cairn (OAP Entrée de Val Thorens), projet de transport par câble trans-valléen Tarentaise-Maurienne (OAP Cime Caron).

Finalement, la réalisation du projet de PLU aboutirait à une augmentation annuelle des tonnages de déchets ménagers et assimilés de l'ordre de 500 tonnes/ans. Cette augmentation sera partiellement compensée par la poursuite de l'amélioration du système de collecte ainsi que de la poursuite de la politique communale de sensibilisation de la population.

**Effets sur les milieux naturels et les espaces agricoles :**

Le PLU classe 90 % de la surface communale en zone naturelle (N). La sanctuarisation de la Vallée des Encombres et du Vallon du Lou à travers un zonage N-envt, permet de conserver le caractère naturel de ces secteurs non anthropisés.

Le PLU classe 8,6 % du territoire communal en zone agricole. L'instauration d'une zone AP (agricole protégée) permet, en plus de garantir la compatibilité du PLU avec le SCOT Tarentaise Vanoise, de prendre des mesures règlementaires afin de préserver les terres présentant les plus gros potentiels agronomiques.

Si le projet de golf a un impact relativement fort sur les surfaces agricoles de la commune, des secteurs de compensation ont été identifiés et sont associés à des mesures compensatoires.

Les ouvertures à l'urbanisation des secteurs en continuité de l'enveloppe urbaine sont largement compensées par le déclassement en zone aujourd'hui urbaines ou à urbaniser en zones agricoles ou naturelles dans le cadre du projet de révision.

**Le paysage et le patrimoine :**

L'urbanisation de sites aujourd'hui encore naturels peut entraîner une modification des paysages : déboisements, constructions, minéralisation... L'impact de cette urbanisation est tout de même à relativiser car les zones classées en zone 1AU au projet de PLU :

- Sont situées en continuité de l'urbanisation existante : leur impact sur le paysage sera donc limité grâce leur situation géographique, à l'écart des secteurs sensibles d'un point de vue paysager.
- Ont été positionnées stratégiquement sur des secteurs ne présentant pas d'enjeux paysagers majeurs ;
- Sont encadrées par des OAP qui, souvent, prennent des dispositions sur la préservation et la mise en valeur de paysage.

**Les risques naturels :**

Le zonage du PLU a été fait en parallèle du zonage du PPRNP. Cette démarche conjointe permet l'intégration des différents aléas. L'indice « r » permet d'identifier les zones urbaines soumises à un risque fort qui sont, par conséquent, inconstructibles (maintient à l'existant).

Le projet de PLU n'augmente pas l'exposition des biens et des personnes face aux risques naturels.

**Effets sur la consommation d'espace :**

A travers une stratégie de densification (identification des dents creuses urbaines comme secteur de développement privilégiés) et en garantissant la compatibilité du PLU avec les objectifs du SCoT relatifs aux extensions urbaines pour l'habitat permanent et le développement touristique, le PLU aboutit à une consommation d'espace maîtrisée.

PLU de Saint-Martin de Belleville  
Rapport de Présentation

Consommation d'espace pour l'hébergement touristique			Consommation d'espace pour l'habitat		
	Nbr de lits prévus dans les OAP	Surface constructible (ha)		Nbr logement des 1AU	Surface constructible (ha)
<b>Station moyenne et satellites (au moins 175 lits/ha)</b>			Villard	10	0,3
OAP Grangeraiès	450	1,6	Villarenger	20	0,8
OAP Bettaix (2)	150	0,8	Villarencel	20	0,8
Total	600	2,4	St Marcel	30	0,7
Nbr de lits/ha	254,1		Praranger	40	1,6
<b>Grandes stations (au moins 250 lits/ha)</b>			Le Bettaix (1)	50	2,7
OAP Croisette	800	4,2	Levassaix	30	1,1
OAP Reberty	350	2,4	Total	200	7,9
OAP Entrée VT	2000	2,0	<b>Nbr de log / ha</b>	<b>25,3</b>	
Total	3150	8,6			
Nbr de lits/ha	367,7586569				

Par rapport à l'ancien PLU, qui a consommé environ 21,2 ha sur 10 ans, ce projet de PLU aboutit à une consommation potentielle de 26,2 ha. Cependant, la totalité du potentiel constructible ne sera bâti, certains espaces resteront des espaces non bâtis (espaces de pleine terre, jardins...). Il est donc possible d'envisager une consommation d'espace sensiblement identique à la période précédente en admettant qu'environ 30 % du potentiel constructible ne sera pas investi. Cette consommation d'espace est à mettre en lien avec une reprise du développement touristique et une reprise de la construction de résidences permanentes pour répondre à un besoin important de logements dans la vallée.

Le classement de 24 ha de zones anciennement agricoles ou naturelle en zones A Urbaniser (ou selon une moindre mesure en zone urbaine) sera compensé par le déclassement de 77 ha de zones urbaines ou à urbaniser en zones naturelles ou agricoles (cf. partie 4 : les milieux naturels et les espaces agricoles).

#### Effets sur les sites Natura 2000 :

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur le territoire.

Situé à environ 5 KM des sites Natura 2000 « Massif de la Vanoise » (directive habitat) et « La Vanoise » (directive oiseaux), le projet d'urbanisation le plus proche est celui de l'entrée de Val Thorens.

Le projet de révision du PLU n'a aucune incidence sur le réseau de sites naturels d'intérêt communautaire Natura 2000.

#### Indicateurs de suivi :

Les indicateurs de suivi permettent de vérifier les hypothèses émises au cours de l'élaboration du document et d'adapter celui-ci et les mesures prises en fonction des résultats. Le suivi permet de faire face aux éventuelles incidences imprévues : évolution des surfaces agricoles et naturelles, part et évolution des tonnages de déchets valorisables, suivi des peuplements d'espèces (emblématiques, menacées...), évolution des quantités d'eau distribuées, de la part de la population raccordée au réseau d'assainissement collectif...